

## Direction de la citoyenneté et de la légalité Service de l'Immigration et de l'Intégration

## Renouvellement des récépissés de demande de titre de séjour Nouvelle procédure à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024

Cette démarche est destinée aux usagers domiciliés dans le département du Puy-de-Dôme qui disposent déjà d'un récépissé de demande de titre de séjour. Elle est exclusivement destinée au <u>renouvellement</u> des récépissés.

Votre demande de renouvellement du récépissé doit être formulée **au plus tard 20 jours avant l'expiration du récépissé**.

Si votre demande est complète et recevable, vous recevrez un e-mail de convocation pour vous rendre en préfecture pour la remise de votre récépissé.

Votre demande de renouvellement du récépissé doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- 1 Formulaire de demande dûment complété (votre attention est appelée sur la mention de votre adresse mail, qui doit être lisible, faute de quoi la convocation pour la remise du récépissé ne pourra pas vous être adressée) : <a href="https://www.puy-de-dome.gouv.fr/contenu/telechargement/25987/214932/file/Formulaire%20demande%20RCS.pdf">https://www.puy-de-dome.gouv.fr/contenu/telechargement/25987/214932/file/Formulaire%20demande%20RCS.pdf</a>
- 2 une photo d'identité (3,5 cm x 4,5 cm, prise dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur, voir : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619);
- 3 une copie de votre titre de séjour ou du précédent récépissé ;
- 4 un justificatif de domicile.

Les pièces listées ci-dessus doivent être déposées dans la boîte aux lettres du Service de l'immigration et de l'intégration, située devant la préfecture (1, rue d'Assas à Clermont-Ferrand), ou adressées par courrier, en mentionnant l'adresse suivante :

Préfecture du Puy-de-Dôme Service de l'Immigration et de l'Intégration Cellule « Renouvellement de récépissé » 1, rue d'Assas 63000 CLERMONT-FERRAND